

Délibérations du Vendredi 20 septembre 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Vendredi 20 septembre 2024, 09h00 en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 36 en exercice

Quorum : 18

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

Collège A : Emilie VAYRE, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMME, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT, Nathalie AUVERGNON

Collège BIATSS : Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Fleur GUY

Usagers/ères : Maxime THIMON, Théotime ARNOULD, Sam TROUILLOUD

Représenté.es : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Martin BARNIER, Tanguy LEROY, Myriam PANNARD, Sébastien GARCIA, Alice PICCINALI

Invité.es : Aurélien BELLATON, Jérôme DARMONT, Laura DUBOIS, Flore CARCIOFO, Thomas GUILLOBEZ, Nicolas SUMIEN, Rudy DUFAYEZ, Emilie TARDIEU, Chrispi MASSAMA, Marie PERRIN, Idoli CASTRO, Florian CAROZZO

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Reza HADJIKHANI, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Morgane GUIVARC'H

INFORMATIONS ET ECHANGES

00 – Introduction

Présentation de la motion « pour l'inscription de tou-tes les "sans-facs", une université ouverte avec des moyens suffisants ».

Lecture de la motion, et présentation des membres du collectif des sans-facs. Le collectif estime qu'il y a un manque de volonté de l'université pour résoudre ce problème. Il dénonce la sélection à l'université comme un tri social, car les 20 étudiants concernés ont le diplôme nécessaire pour poursuivre leurs études. Le collectif dénonce le fait que sur la plateforme études en France, certaines formations de l'Université Lumière Lyon 2 ne sont pas ouvertes à certains pays, sans que l'on sache pourquoi.

Question : Pourrait-on en savoir plus sur le dialogue sans-fac/présidence ?

Réponse : Nous avons examiné les dossiers à partir du 10 septembre, le collectif a été reçu à 2 reprises par la vice-présidente formation et la chargée de mission auprès de la présidente. Les dossiers sont peu nombreux mais très variés, allant d'une demande de triplement à des situations beaucoup plus complexes. Une rencontre avec le Doyen de l'Institut

de Psychologie puis avec le Vice-doyen de la Faculté de Droit a eu lieu, avec examen de dossiers précis, où les membres des composantes ont expliqué que les capacités de leurs masters étaient atteintes. La Doyenne de l'UFR de Sciences Economie Gestion a indiqué proposer un réexamen du dossier et examiner d'autres solutions.

Un grand nombre des étudiants concernés ont des solutions pour se réinscrire, même si celles-ci ne sont pas optimales. Les cas les plus compliqués restent les demandes en masters de droit et de psychologie, pour lesquelles il n'y a pas de solution dans la filière demandée (comme dans le cas des saisines du rectorat)

Le collectif : Parmi les dossiers sans-fac, une partie ont effectivement une inscription, mais ce n'est pas à Lyon, c'est dans une autre ville. Une autre situation a eu une proposition d'inscription à Lyon 1 mais dans une formation qui n'est pas en rapport avec le souhait de l'étudiant concerné. On demande à Lyon 2 de faire le nécessaire et de faire des propositions en cohérence avec le projet des étudiants. Concernant les étudiants étrangers, il faut une cohérence du dossier pour obtenir un renouvellement de titre de séjour. **Par ailleurs**, 30% à 40% des étudiants en L1 n'ont pas eu leur choix premier.

Réponse : On ne peut pas déroger à la liste d'attente, car cela générerait aussi une grande iniquité.

Il faut noter que les composantes ayant de grands effectifs font tout leur possible pour ouvrir de nouveau parcours, et vont donc chercher des financements en ce sens. Les composantes sont bien conscientes de cette tension. L'harmonisation des calendriers, l'introduction de la phase complémentaire sur Mon Master ont permis de faire avancer les listes d'attente, et réduire les recours, et notamment le nombre de saisines du rectorat. L'Université n'ira pas contre la volonté des composantes s'il manque des places.

Le collectif des sans-facs rappelle que leur campagne est menée au niveau national. Une centaine de dossiers ont été déposés auprès du MESRI et dans d'autres universités. Cette campagne veut remettre en question le tri social de la sélection. Le manque de moyens nuit aux personnels et aux étudiants.

La motion présentée n'est pas soumise au vote.

Actualités :

Dans les mois à venir, des formations repérées dans le cadre du COMP (0,8% de la subvention pour charges de service public) vont déjà commencer leur mue en avance par rapport à la prochaine accréditation. Cela concerne des formations qui sont en perte de vitesse à l'échelle nationale (LEA, LLCER, Lettres...). La licence de science de l'éducation a déjà opéré une transformation, mais soumise aux aléas de la réforme de la formation des enseignants. Des masters sont aussi concernés, comme science des religions, anthropologie, administration publique, sciences de l'éducation et de la formation, sciences du langage, psychopathologie clinique. Concernant la psychologie, la nouvelle accréditation a permis de mieux contrôler les effectifs dès la 1^{ère} année de licence, et on observe une baisse de plus de 100 étudiants en L3, ce qui devrait permettre une meilleure insertion en master.

01 – Bilan rentrée 2024

La rentrée 2024 s'est bien passée sur le plan de l'IP web, grâce à la coordination de la DSI et du SAMS. La nouvelle formule avec les journées intensives de rentrée (animation, concert, cinéma en plein air) s'est très bien passée aussi, et a connu un réel succès.

02 – Bilan effectifs rentrée 2024

La campagne Parcoursup a été un peu poussive pour réussir à inscrire les étudiants sur la fin. Pour Mon master, il y a une centaine de saisines, principalement en droit et en psychologie. Une gestion des désistements a été réalisée de manière très active jusqu'au 15 septembre, pour laisser le moins d'étudiants possible de côté.

03 – Bilan d'activité 2023/2024 du Service de Santé Étudiante (SSE) et de la Cellule de lutte contre les Discriminations, Harcèlement et les Violences Sexistes et Sexuelles (CDHVSS)

Sont présentés en CFVU les Bilan d'activité du SSE et de la CDHVSS pour 2023-2024.

Concernant le SSE, en 2023-2024, 10857 rendez-vous ont été programmés, pour 8351 honorés (soit 77% des rendez-vous programmés). L'absentéisme des étudiants est au rendez-vous reste problématique, cela empêche le suivi d'autres étudiants qui en auraient besoin... Par rapport à 2022-2023, on constate une augmentation de 46% du nombre de rendez-vous pris, ce qui témoigne de l'activité très intense des personnels de santé du SSE. 70 actions de prévention ont été programmées cette année, en partenariat comme le CROUS, le CLB, la CPAM, Le Griffon, l'EFS, sur des thématiques comme les addictions, la santé mentale, l'alimentation etc.

27 permanences sans rendez-vous par l'assistante sociale et la médiatrice en santé ont été tenues sur BDR et PDA, et 15 « aller-vers » sur les campus ont été faits, permettant de rencontrer 680 étudiants environ par la médiatrice en santé. Les signalements de personnes en difficulté psychique sont en hausse de 65% par rapport à 2022-2023 (35 en 2022-2023 pour 58 en 2023-2024). 86% des personnes concernées acceptent un rendez-vous.

Pour cette année, sera proposé de l'art thérapie au 2nd semestre, et de la médiation artistique au 1^{er} semestre.

Question : Comment peut-on prendre rendez-vous avec une assistante sociale ?

Réponse : Nous avons une plateforme unique de prise de rendez-vous pour notre assistante sociale, qui travaille en relation étroite avec les assistantes sociales du CROUS. Il faut que l'étudiant saisisse le formulaire ssocial@crouslyon.fr (cf memo des bonnes pratiques envoyé à tous les enseignants en début de semaine par Idoli CASTRO – vice-présidente Culture et Vie étudiante). Le délai de rendez-vous est de deux semaines. Les étudiants ont aussi l'information, par le service vie étudiante notamment en début d'année. L'assistante sociale n'est pas au SSE, mais au Service de la Vie étudiante. Les étudiants peuvent également se rendre aux permanences sans rendez-vous, où sont présentes l'assistante sociale et la médiatrice en santé.

Question : Le service social du CROUS ne répond pas toujours aux demandes de rendez-vous, voir n'en accorde pas, pour des étudiants qui se retrouvent sans domicile fixe. Si ces étudiants se présentent aux permanences de Lyon 2, quelles solutions leur seront proposées ?

Réponse : Concernant le logement et l'aide au logement, on ne peut que transmettre des guides sur les logements hors CROUS. On sait que ça ne répond pas à la situation. Mais à la rentrée prochaine, plus de 700 logements seront ouverts sur le campus Portes des Alpes, dont la moitié gérée par le CROUS. Au niveau national, il y a aussi des associations qui se montent avec des personnes qui accueillent des étudiants chez elles.

Concernant le suivi des étudiants en difficulté psychique : Un flyer est mis à disposition pour savoir comment saisir la cellule, et deux formations animées par les professionnels du service au cours de l'année. En 2023-2024, il y a eu 58 signalements. Sur ce chiffre, 76% des étudiants concernés répondent une fois le signalement effectué. 86% des répondants acceptent le rendez-vous proposé. 91% des signalements émanent des équipes pédagogiques ou administratives, ce qui démontre que la meilleure communication sur l'appui proposé par le SSE porte ses fruits.

Concernant la CDHVSS : en 2023-2024, le nombre de saisines est en baisse (23 contre 27 en 2022-2023). Les faits de discriminations, de harcèlements, de violences sexistes et sexuelles sont commis à 50% par un étudiant de l'Université, à 14% par un personnel de l'Université, et par une personne extérieure à 36%. Les faits surviennent principalement soit à l'Université soit à l'extérieur. La cellule accompagne l'étudiant. Le formulaire de saisine de la cellule va être revu avec 3 entrées possible soit demande de contact avec le SSE, le service juridique ou l'assistante sociale. La cellule va demander désormais le besoin de l'étudiant (renseignements sur les associations d'aides aux victimes, soutien juridique, soutien médico psychologique).

Question : Est-ce que la charge d'activité du SSE est soutenable par les collègues du service ?

Réponse : Il est noté que le SSE a vu une augmentation de ses effectifs ces dernières années : plus 60% d'ETP en médecine générale et plus 20% d'ETP en psychiatrie, 1 nouveau poste de médiatrice en santé depuis la rentrée précédente. L'activité du service est en effet tendue mais un effort conséquent est fait en terme de pérennisation des équipes, dans la limite des moyens de l'établissement.

Question : L'anonymat est garanti par le service secret médical, mais *quid* des autres services ?

Réponse : L'assistante sociale est soumise au secret professionnel ainsi que les collègues du service juridique.

Question : Comment s'articule le lien entre le SSE et la Mission Handicap (MH) ?

Réponse : Le lien est étroit et le travail mené en commun est quotidien entre la MH et le SSE. Au préalable, chaque étudiant en situation de handicap est reçu par le SSE. Un avis médical est délivré par le SSE et l'étudiant doit aller voir la MH avec cet avis, à l'issue de ce premier rendez-vous. La MH ne sait pas la pathologie de l'étudiant, mais simplement les recommandations du SSE dans l'avis. La MH fait alors le nécessaire pour pouvoir trouver un compromis entre la préconisation médicale et la réalité de la formation. Au-delà de ces avis, le SSE et la MH échangent régulièrement, font des réunions de concertation sur certaines situations. Le développement du réseau des référents enseignants-chercheurs/handicap permettra un meilleur accompagnement de nos étudiants et une meilleure compréhension des contraintes des composantes. Le nombre d'étudiants en situation de handicap s'inscrivant à l'Université augmente de 10% chaque année. Plus la MH est renseignée sur les MCCC des formations, plus elle pourra prendre des mesures adéquates.

Remarques : La cellule semble sous utilisée par rapport aux chiffres de l'OFIVE qui ont été présentés lors de la restitution de l'enquête Bien être et conditions de vie en CFVU précédemment, notamment sur les chiffres relayant le sentiment de discrimination.

Réponse : C'est une préoccupation majeure en effet, la cellule doit avoir le plus de relais possibles parmi les membres de la communauté universitaire.

Question : On a l'impression que la santé mentale des étudiants se détériore. A-t-on des données chiffrées là-dessus ?

Réponse : Nous avons en effet des chiffres allant en ce sens. Il y a effectivement l'augmentation des difficultés, mais il y a aussi la parole qui est plus libérée aujourd'hui sur ce sujet, les étudiants vont donc plus facilement se tourner vers un psychologue, un psychiatre que les années précédentes.

09 – Bilan Minerve 2022-2024

Est présenté en CFVU le Bilan Minerve pour 2022-2024. Ce programme est spécifique à l'Université Lumière Lyon 2 et unique en France. Les cours en langues sont dispensés par 18 professeurs d'universités partenaires. 16 licences sont associées au programme. L'année 2024-2025 voit le parcours humanités / espagnol ouvrir ses portes, la mutualisation des parcours droit / italien et droit / allemand. Une campagne de promotion sera faite auprès des lycées également. Cependant, le programme connaît des difficultés de modélisation dans les IP et d'association avec les formations, connaît une baisse de ses effectifs et doit gérer les désinscriptions.

Les effectifs généraux de 2023-2024 (553 étudiants) sont en baisse comparé à 2022-2023 (684 étudiants) et 2018-2019 (904 étudiants). La plupart des étudiants Minerve sont inscrits en espagnol, et sont inscrits pour leur majorité à l'UFR Langues (14%), ASSP (11%), TT (8%) et FDJVD (6%). Les deux-tiers des L1 viennent de Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble, le dernier tiers ne vient pas de la région académique.

Le taux de réussite, toutes langues confondues est de 62% en L1, 86% en L2, 81% en L3.

Question : Des enseignants dispensant des cours Minerve sont des enseignants de l'UFR des Langues. Il faut une politique globale de langue à l'Université. Il y a une forte internationalisation des étudiants suivants des cursus avec des langues renforcées. Mais il y a administrativement une fragmentation qui complique ce genre de parcours et leur attractivité. Pourquoi pas Minerve anglais ? Il faut réfléchir aussi à une meilleure intégration du programme, pour éviter les cours du soir ou du samedi matin.

Réponse : Une remise à plat générale du dispositif est à réfléchir en effet, notamment pour les ECTS. L'anglais avait été volontairement écarté pour éviter un écrasement de l'anglais par rapport aux autres langues.

ADOPTIONS

BILAN DISPOSITIF ENGAGEMENT ETUDIANT 2023-2024 & REGLEMENT DISPOSITIF ENGAGEMENT ETUDIANT 2024-2025

04 – Bilan dispositif engagement étudiant 2023-2024 & Règlement dispositif engagement étudiant 2024-2025

Est présenté en CFVU le bilan de la valorisation de l'engagement étudiant. Ce dispositif s'adresse au L2, L3, M1, M2, et permet la mise en valeur d'engagements comme le bénévolat, être pompier volontaire, réserviste, bénévole auprès d'un service de l'Université Lumière Lyon 2, volontaire en service civique, être élu étudiant. Le dispositif permet un bonus de 0.1 à 0.6 point sur la moyenne du 2nd semestre.

En 2023-2024, 413 préinscriptions, pour 286 inscriptions confirmées et éligibles. 20 ateliers tenus par le service vie étudiante, le COSIE et 8 enseignants. Sur 172 dossiers déposés, 167 ont obtenu un bonus (le bonus moyen est de 0.4589). Les thématiques principales des dossiers sont l'engagement dans le social/solidarité à 62%, et dans les BDE/composantes à 35%. Sur les 168 dossiers complets, 30% sont issus d'étudiants de l'Institut de Psychologie, 18% de science politique/droit, 13% de l'UFR ASSP, 11% de Temps et territoires.

Le nombre de préinscriptions et de dossiers déposés est en hausse par rapport à 2022-2023, ainsi que le taux de dossiers déposés par rapport au nombre d'inscriptions (+41%). Les étudiants ayant participé aux ateliers ont en moyenne un bonus un peu plus important que ceux n'y participant pas.

Pour cette année 2024-2025, le calendrier du dispositif est élargi, prenant en compte des engagements depuis le mois de mai de l'année n-1. La période d'inscription est allongée jusqu'à début février. Un suivi de modules vidéo sur Moodle est rendu obligatoire (pour remplacer les réunions de rentrée obligatoire). Les bénévoles en logement solidaires sont intégrés au dispositif.

Lecture de la charte : modification du calendrier, de la période d'activité, et l'intégration des bénévoles en logement.

Question : Question du cumul des bonus, pourquoi ne pas pouvoir cumuler deux bonus ?

Réponse : C'est un choix au niveau de l'université, les étudiants peuvent faire plusieurs bonus, seul le meilleur bonus sera retenu.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	0	0	0

MCCC 2024-2025

07 – MCCC 2024-2025

Sont présentées en CFVU les MCCC 2024-2025 n'ayant pu être votées lors de la CFVU du 05/07/2024.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 17
Vote 02 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
16	1	0	0

CAMPAGNE CANDIDATURE EEF 2024-2025

08 – Campagne candidature Etudes En France (EEF) 2024-2025

Est présentée en CFVU la campagne EEF 2024-2025, et la liste des formations ouvertes. EEF est une procédure spécifique d'inscription, mise en place par Campus France, qui concerne les étudiants qui résident dans les pays membres de la convention Études en France. 69 pays sont signataires en 2024.

EEF se décline en 6 étapes : le dépôt de la candidature, l'entretien avec l'espace campus France, l'émission de l'avis SCAC, le traitement des candidatures par les composantes, le choix définitif par l'étudiant et enfin la demande de visa par l'étudiant.

Pour 2023-2024, ce sont 10 429 candidatures reçues. Sur celles-ci, 3723 reçoivent un avis favorable du SCAC. 1067 sont finalement acceptés à l'Université Lumière Lyon 2.

Pour cette année 2024-2025, le dépôt des candidatures ouvre le 1^{er} octobre 2024. Le dépôt des dossiers à l'ECF sera possible jusqu'au 15 décembre 2024. L'instruction des dossiers courra jusqu'au 15 mars 2025. Les commissions d'accès auront jusqu'au 30 avril 2025 pour se prononcer. Les commissions de bourses des ambassades rendent leur avis jusqu'au 7 mai 2025. Les étudiants ont ensuite jusqu'au 31 mai 2025 pour donner leur décision finale.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **17**
Vote 03 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
16	0	1	0

CERTIFICAT INTERNATIONAL LUMIERE

10 – Certificat International Lumière

Est présenté en CFVU le certificat international Lumière. L'idée est qu'il soit délivré aux étudiants de licence lorsqu'ils cumulent 8 points parmi 2 compétences sur les 3 proposées. La promotion 2024-2025 pourra recevoir ce certificat, attestant la mise en place par l'étudiant d'une dimension internationale à ses études.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **13**
Vote 04 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
13	0	0	0

Fait à Lyon, le 20 septembre 2024

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

